

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités  
et de la santé

## ARRÊTÉ

portant composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire au titre de l'année 2017

La ministre des solidarités et de la santé

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire et notamment ses articles 4 (1<sup>er</sup> alinéa), 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2001 modifié fixant l'organisation et le programme des concours pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

La composition du jury des concours pour le recrutement au titre de l'année 2017 d'ingénieurs du génie sanitaire est fixée ainsi qu'il suit :

M. Charles SAOUT

Ingénieur en chef du génie sanitaire,  
représentant le directeur général de la  
santé, Président ;

M. Samir ABBAD ANDALOUSSI

Maître de conférences à l'université de  
Paris Est Créteil ;

Mme Emmanuelle BURGEI	Administratrice civile, cheffe du bureau des personnels techniques et d'inspection des affaires sanitaires et sociales représentant le directeur des ressources humaines ;
Mme Corinne FELIERS	Ingénieure en chef du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Ile-de-France - délégation départementale des Yvelines ;
M. Julien EMMANUELLI	Inspecteur général représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales ;
M. Guillaume HEUZE	Ingénieur régional du génie sanitaire représentant l'agence nationale de santé publique ;
Mme Irène LAUTIER	Professeure agrégée hors classe honoraire ;
Mme LEFTAH-MARIE Nezha	Ingénieure en chef du génie sanitaire représentant le directeur de l'agence régionale de santé Bourgogne-France-Comté ;
Mme Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN	Enseignante-chercheure au département santé environnement et travail & génie sanitaire, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique.
M. Didier VINCENT	Ingénieur hors classe du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

## Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

## Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **16 JUIN 2017**

**Le Chef du bureau du recrutement**

  
**Arnaud SCELAN**